C.E.-02409-12-03



#### **COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES** CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2003-2004)**LE 9 DÉCEMBRE 2003**

#### 1.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Susan Tremblay, directrice générale, conformément à l'article 154 de la Loi sur l'instruction publique.

#### 2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2003 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME SUSAN TREMBLAY, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Lise Beauchamp-Brisson (19), Claudine Caron-Lavigueur (2), Linda Crevier (15), Marie-Louise Gentric-Kerneïs (7), Claudette Labre-Do (13), Diane Soucy (4)

Jean-Pierre Bélair (9) M.

Tous commissaires formant quorum

ET:

M<sup>mes</sup> Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents, niveau primaire et Deborah Verge, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

#### **AINSI QUE:**

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe Mm M.

OSVALDO PAOLUCCI, directeur général adjoint

ET:

Mme CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. MAURICE BROSSARD, directeur du Service de l'éducation des adultes et

de la formation professionnelle

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières GILLES PRESSEAULT, secrétaire général

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENT:**

DENIS HUDON, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, secteur de l'organisation scolaire et du transport.

#### **DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT POUR LA SÉANCE EN COURS (Articles 156 &** 3.0 182 de la LIP)

l'article 182 de la LIP qui prévoit que « les articles 154 à 166, CONSIDÉRANT

169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité

exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 156 de la LIP qui stipule que « Jusqu'à la nomination du

> président, les séances du conseil sont présidées par l'un des commissaires désigné à cette fin par le conseil des

commissaires »:

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité lors d'un vote, le président de la séance

peut être amené en cas de partage des voix, à faire valoir son

droit de vote prépondérant (Art. 161 de la LIP);

CONSIDÉRANT que les commissaires représentants du comité de parents n'ont

pas le droit de vote au conseil des commissaires ou au comité

exécutif (Article 148 de la LIP);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif désignent M<sup>me</sup> Marie-Louise Gentric-Kerneïs, à titre de présidente d'assemblée jusqu'à la nomination du ou de la présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



#### C.E.-02410-12-03

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, lui cède le poste de présidente. Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs assume le rôle de présidente d'assemblée.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4.0

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que présenté à savoir:

- 5.0 PROJET DE PROCÉDURE D'ÉLECTION - Adoption
  - Adoption d'une procédure d'élection 5.01
  - 5.02 Désignation d'un secrétaire d'élection
  - 5.03 Désignation de deux scrutateurs
- NOMINATION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ 6.0 **EXÉCUTIF** (Articles 155 & 182 de la LIP)
- NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT OU DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU 7.0 **COMITÉ EXÉCUTIF** (Articles 155 & 182 de la LIP)
- 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 9.0
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 10.0
  - 10.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2003
- **SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES** 11.0
  - 11.01 Transport scolaire annulation d'un contrat d'un véhicule scolaire (# 328) de la compagnie BUS-SCO INC.
  - Adjudication d'un contrat de transport d'un véhicule de type berline
  - 11.03 Adjudication d'un contrat de transport d'un véhicule de type berline
  - Adjudication d'un contrat de transport d'un véhicule de type familial 11.04
  - 11.05 Retrait de deux véhicules de type familial Monsieur Roger D'Amour
- SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION 12.0 **PROFESSIONNELLE**
- **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES** 13.0
- SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES 14.0

14.01 Liste des comptes : vérification

- 15.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
  - 15.01 École Piché-Dufrost Réfection de toiture Octroi de contrat à entériner
- SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES 16.0 COMMUNICATIONS
- 17.0 SERVICE DE L'INFORMATION
- **DÉPÔT DE DOCUMENTS** 18.0
  - 18.01 Règle de procédures des séances du comité exécutif (# 11-04) 18.02 Rémunération des commissaires
- 19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



#### C.E.-02411-12-03

5.-02412-12-03

↑ E.-02413-12-03

#### 5.0 PROJET DE PROCÉDURE D'ÉLECTION 5.01 ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent la procédure d'élection pour la présidence et la vice-présidence du comité exécutif telle que déposée en annexe sous la cote 5.01.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.02 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que **Madame Claude Boivin** soit nommée secrétaire d'élection pour la durée de la présente séance.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.03 DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS

#### 1<sup>re</sup> proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que **Madame Carole Blouin** soit nommée scrutatrice pour la durée de la présente séance.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2<sup>e</sup> proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que **Monsieur Pierre Gastaldy** soit nommé scrutateur pour la durée de la présente séance.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 6.0 NOMINATION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES - Mise en candidature

#### C.E.-02415-12-03

\_-02414-12-03

#### 1<sup>re</sup> proposition

CONSIDÉRANT l'article 182 de la LIP qui prévoit que « les articles 154 à

166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations

nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la LIP qui stipule que « Le conseil des

commissaires nomme, parmi ses membres, le président et

le vice-président de la Commission scolaire »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que Madame Linda Crevier soit nommée présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

### ..-02416-12-03

#### 2<sup>e</sup> proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que **Madame Claudette Labre-Do** soit nommée présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

#### CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

C.E.-0 417-12-03

Formules Municipales-No 5614-A-P9



que la période de la mise en candidature au poste de présidente du comité exécutif de la Commission soit close.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE, VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Madame Claudette Labre-Do accepte Madame Linda Crevier accepte

Selon la prodédure d'élection adoptée en 5.01, la présidente d'assemblée, Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs, accorde 5 minutes à Madame Claudette Labre-Do pour prononcer une allocution. Elle fait de même pour Madame Linda Crevier

MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE, PROCÈDE AU SCRUTIN SECRET.

AU TERME DU VOTE SECRET, MADAME LINDA CREVIER EST NOMMÉE PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES.

La présidente du comité exécutif occupe son siège de présidente du comité exécutif et remercie tous les membres.

7.0 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT OU DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES - Mise en candidature

#### C.E.-02418-12-03

#### 1<sup>re</sup> proposition

CONSIDÉRANT l'article 182 de la LIP qui prévoit que « les articles 154 à 166,

169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité

exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la LIP qui stipule que « Le conseil des

commissaires nomme, parmi ses membres, le président et le

vice-président de la Commission scolaire »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que Madame **Diane Soucy** soit nommée vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

### C.E.-02419-12-03

#### 2<sup>e</sup> proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs, commissaire,

que **Madame Lise Beauchamp-Brisson** soit nommée vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

#### C.E.-02420-12-03

#### CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que la période de la mise en candidature au poste de vice-présidente du comité exécutif de la Commission soit close.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME LINDA CREVIER, PRÉSIDENTE, VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Madame Lise Beauchamp-Brisson accepte Madame Diane Soucy accepte



Selon la prodédure d'élection adoptée en 5.01, la présidente d'assemblée, Madame Linda Crevier, accorde 5 minutes à Madame Lise Beauchamp-Brisson pour prononcer une allocution. Elle fait de même pour Madame Diane Soucy.

MADAME LINDA CREVIER, PRÉSIDENTE, PROCÈDE AU SCRUTIN SECRET.

AU TERME DU VOTE SECRET, MADAME DIANE SOUCY EST NOMMÉE VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES.

La vice-présidente du comité exécutif occupe son siège et remercie tous les membres.

- 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 9.0 AFFAIRES DOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENTÉC Rien à signaler.
- 10.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
  10.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
  14 OCTOBRE 2003

C.E.-02421-12-03

#### - DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2003.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02422-12-03

#### - APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2003 soit approuvé tel que présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### C.E.-02423-12-03

#### 11.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

11.01 TRANSPORT SCOLAIRE - ANNULATION D'UN CONTRAT D'UN VÉHICULE SCOLAIRE (# 328) DE LA COMPAGNIE BUS-SCO INC.

M. Denis Hudon, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du comité exécutif retirent, conformément à l'article 16 du contrat, le véhicule numéro 328 de la compagnie **BUS-SCO INC.**, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02424-12-03

## 11.02 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT D'UN VÉHICULE DE TYPE BERLINE

M. Denis Hudon, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2003-2004, pour la période du 24 novembre 2003 au 23 juin 2004, un contrat de transport pour un (1) véhicule de type berline, à **Monsieur Sébastien Crête**, au tarif d'un dollar (1,00 \$) le kilomètre.



autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02425-12-03

# 11.03 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT D'UN VÉHICULE DE TYPE BERLINE

M. Denis Hudon, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2003-2004, pour la période du 10 novembre 2003 au 23 juin 2004, un contrat de transport pour un (1) véhicule de type berline, à la **compagnie 9072-0103 Québec inc.**, au tarif d'un dollar et deux centièmes (1,02 \$) du kilomètre plus un montant de 12,00 \$ par jour.

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02426-12-03

# 11.04 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT D'UN VÉHICULE DE TYPE FAMILIAL

M. Denis Hudon, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2003-2004, pour la période du 27 octobre 2003 au 23 juin 2004, un contrat de transport pour un (1) véhicule de type familial, à la firme **LES ROUTIERS S.E.N.C.** (Madame Simone Mongrain) au tarif d'un dollar (1,00 \$) du kilomètre.

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02427-12-03

### 11.05 RETRAIT DE DEUX VÉHICULES DE TYPE FAMILIAL – Monsieur Roger d'Amour

M. Denis Hudon, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du comité exécutif retirent du contrat de **Monsieur Roger d'Amour,** adjugé le 26 août 2003,un véhicule de type familial en date du 1<sup>er</sup> septembre 2003 et un autre véhicule de type familial en date du 24 octobre 2003.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### 13.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 14.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

14.01 LISTE DES COMPTES : VÉRIFICATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, explique la documentation remise. Il fournit aussi des explications aux questions soumises antérieurement par un commissaire.



ou annotation

\_.-02427a-12-03

**-**5.-02428-12-03

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 8 octobre 2003 et se terminant le 2 décembre 2003 est soumise aux membres du comité exécutif pour fins de vérification.

#### 15.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

### 15.01 ÉCOLE PICHÉ-DUFROST – Réfection de toiture – Octroi de contrat à entériner

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à une question.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

de retenir les services de **Toiture Roger Lapointe Inc.** pour effectuer la réfection de toiture (bassin en pente No 3) à l'école Piché-Dufrost au coût de 94 396,00 \$ (avant taxes).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

#### 17.0 SERVICE DE L'INFORMATION

#### 18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Règle de procédure des séances du comité exécutif (# 11-04)

18.02 Rémunération des commissaires

#### 19.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 35.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

Secrétaire général

que la séance ordinaire du 9 décembre 2003 soit et est levée.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

D:\Textes\CE\2003-2004\Procès-verbaux\2003.12.09.doc

Formules Municipales-No 5614-A-PSG-O (FLA 786)